

Collectif riverains 01  
104 rue des Pommiers blancs  
01750 Replonges

Replonges, le 22 novembre 2013

Agence Régionale pour la Santé  
Madame Gil-Vallier  
9 rue de la Grenouillère  
CS 80409  
01012 Bourg en Bresse cedex

LR/AR

Objet : centrale à enrobage à chaud  
à Replonges ZA Feillens sud

Madame,

Nous sommes un collectif de riverains travaillant en étroite collaboration avec l'association Bien Vivre à Replonges. Notre détermination est grande quant au respect de l'application de la charte de l'environnement 2005-2005 et la préservation du cadre de vie des habitants.

Nous vous interpellons au sujet du site choisi pour l'implantation de la centrale à enrobage à chaud de la société SONICO (dossier n° E13000145/69) qui va à l'encontre du Plan Régional Santé et Environnement : **PRSE**.

Dans un rayon de 2 kilomètres, se trouvent :

- 1096 élèves scolarisés en maternelle, primaire et collège
- 2 000 habitants (dont pôle petite-enfance, gymnases scolaires, MARPA....)
- Des exploitations agricoles et maraîchères de légumes plein-champs
- Des entreprises industrielles et agro-alimentaires dans la ZA avec plus de 600 salariés.

Comment peut-on laisser implanter à cet endroit, une centrale à enrobage à chaud, facteur de nuisances, pollutions (CO<sub>2</sub>, HAP, SO<sub>2</sub>, NOX), alors que vous prônez dans le **PRSE2** tout autre chose, à savoir agir sur notre environnement pour une meilleure santé. La santé environnementale s'intéresse aux impacts sur la santé liés aux conditions de vie (habitat, lieux de travail, etc..) et aux contaminations des milieux (air, eau sol etc..).

Certaines fiches de ce document nous concernent directement.

- 1- Consommer de l'eau et des aliments de qualité :
- 2- Fréquenter des bâtiments sains : surveillance de l'air dans les écoles maternelles à compter du 01/01/2015
- 3- Vivre dans un environnement de qualité : identifier les zones d'exposition aux nuisances atmosphériques et sonores
- 4- Mieux comprendre les risques sanitaires.

Nous vous rappelons que dans la ZA Feillens, nous avons déjà une entreprise ICPE. Vous ne pouvez donc pas raisonnablement cautionner l'implantation d'une nouvelle entreprise de ce type sur ce site.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 29 octobre 2013 mais avec 4 réserves qui nous semblent très importantes :

- Instaurer une surveillance plus fréquente des **REJETS** de l'installation
- Augmenter les bordures des zones de rétentions pour **avoir un coefficient de SECURITE BIEN REEL**
- Faire figurer à l'entrée du site les règles de conduite pour **limiter le BRUIT et les ODEURS**
- Prendre en compte **les effets LETAUX** et **les effets IRREVERSIBLES** autour de la centrale pour les futures implantations dans la zone

Ces réserves nous confortent dans notre position, que le site proposé n'est pas adapté à une centrale à enrobage à chaud

Nous vous remercions par avance de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le Préfet afin que ce projet n'aboutisse pas en ce lieu

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations

Le collectif des riverains